

La Charte de transformation des bibliothèques en Afrique du Sud : grandes orientations, cadre politique et professionnels de l'information

French translation of the original paper: "South Africa's LIS Transformation Charter: Policies, Politics and Professionals".

Translated by: Thomas Chaimbault, Enssib, Lyon, France

Genevieve Hart

Department of Library & Information Science, University of the Western Cape, Cape Town, South Africa
ghart@uwc.ac.za

Mary Nassimbeni

Library & Information Studies Centre, University of Cape Town, Cape Town, South Africa
mary.nassimbeni@uct.ac.za



Copyright © 2014 by Thomas Chaimbault. This work is made available under the terms of the Creative Commons Attribution 3.0 Unported License: <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/>

Résumé

Le discours autour des bibliothèques publiques porte de nombreuses déclarations en faveur du rôle des bibliothèques pour l'exercice de la démocratie et, à l'occasion du 20^e anniversaire de la venue de la démocratie en Afrique du Sud, en 1994, ce semble le bon moment pour examiner les fortunes plus ou moins confuses qu'ont rencontré les bibliothèques dans notre jeune démocratie. Ces dernières années, quelques 20 bibliothèques ont été détruites au cours d'émeutes populaires, quand bien même les professionnels de l'information et des bibliothèques arguent que les bibliothèques sont les agents du développement et d'un renouveau social. Cet article analyse les forces politiques et professionnelles qui ont influencé le processus de rédaction de la Charte, mais nous estimons que la version finale de la Charte de Transformation porte la vision d'un réseau de bibliothèques intégrées et renouvelé qui fait sens dans tous les secteurs d'Afrique du Sud.

Mots-clés : Afrique du Sud, Démocratie, Bibliothèques, Charte de transformation des bibliothèques

Introduction

Cela fait 20 ans que la démocratie s'est installée en Afrique du Sud et ce semble le moment opportun pour examiner les diverses fortunes qu'ont vécues les bibliothèques au cours de cette jeune démocratie. Depuis 2008, les bibliothèques publiques ont reçu de nombreuses subventions de la part du gouvernement en reconnaissance, apparemment, de leur rôle social ; cependant, les bibliothèques ont été à peine mentionnées dans le principal document du gouvernement, le Plan de développement national (PDN). Nous avons un nouveau cursus scolaire centré sur l'apprenant et pourtant, en dépit d'années de promotion des bibliothèques, nous n'avons bénéficié d'aucune action pour mettre en place un réseau de bibliothèques scolaires pouvant répondre au besoin en ressources de ce nouveau programme.

Les discours professionnels autour de la bibliothèque publique regorgent de déclarations en faveur du rôle des bibliothèques pour la démocratie. Elle ont été décrites comme les « berceaux de la démocratie » (Carnegie in Hensley 2001 : 186), les « balises de la démocratie » (Brown 2004), les « architectes » de la démocratie (Kranich, Reid & Willigham 2004) ou encore les « serres de cultures de la démocratie » (Madsen 2009). Pour l'association des bibliothèques américaines, les bibliothèques sont la « pierre angulaire » de la démocratie (2001). Étant donné la jeunesse de la démocratie Sud Africaine, ces déclarations doivent questionner les bibliothécaires de notre pays : *La démocratie a-t-elle revigoré notre métier ? Quelle contributions ont-ils apporté à cette jeune démocratie ? Comment peuvent-ils être plus représentatifs de notre société multiculturelle ?* Ce sont d'importantes questions et le but de cet article est de commencer à les étudier – à partir du travail mené ces dernières années autour de la Charte de transformation dans les domaines des Sciences de l'information et des bibliothèques.

Cette année est la première où les « nés libres », la génération post apartheid, peuvent voter. Le Congrès national africain est arrivé au pouvoir en 1994 sur le thème de la « transformation ». Dans son discours au parlement pour marquer les 100 premiers jours de sa présidence, Nelson Mandela a décrit le programme de reconstruction et de développement de son gouvernement comme un « processus compatissant de transformation de la société dans son ensemble pour assurer une vie meilleure à tous » (1994).

L'impératif de transformation a toujours dominé les discours publics en Afrique du Sud depuis 1994 et généré un nombre important de Chartes de transformation ou de prise de responsabilité dans tous les secteurs. Comme Roux le souligne (2002 : 419), la transformation suppose « la création d'un paradigme entièrement nouveau, impliquant un changement dans les comportements, les modes de pensées, les structures, les systèmes, les compétences et les outputs ». Cet article affirme que la Charte de transformation dans les domaines des Sciences de l'information et des bibliothèques offre une vision sur la façon dont les professionnels de l'information peuvent contribuer vigoureusement à cette « meilleure vie pour tous » que Mandela envisageait en 1994.

Les bibliothèques comme « pierre angulaire » de la démocratie

Construire une « vie meilleure » est l'un des arguments-phare soulignant le rôle des bibliothèques dans la démocratie. Le fait est que le rôle des bibliothèques dans le développement socio-économique est leur contribution à une société démocratique équitable. Nous n'avons pas la place ici de couvrir les débats sur les liens entre droits économiques et droits humains : disons seulement qu'en Afrique du Sud, comme ailleurs, il y a un consensus pour affirmer qu'une démocratie constitutionnelle fournit un environnement propice au développement économique (Kamga & Heleba 2013). Ainsi, les programmes de formation

des bibliothèques, en développant le capital social et humain de la communauté, renforcent sa capacité à prendre des décisions éclairées et participent activement aux institutions sociales et économiques. De nombreux auteurs expliquent que l'exclusion sociale de groupes minoritaires est due à « la pauvreté informationnelle ». Par exemple, la commission Knight sur les besoins informationnels des Communautés dans une démocratie (2009) considère les jeunes, les personnes pauvres et celles vivant dans des espaces ruraux comme des « citoyens de seconde classe » en terme d'accès à l'information, aux États-Unis. Elle identifie trois zones de travail pour les bibliothécaires : l'inégalité de l'accès au réseau, des niveaux de littératie disparates et une participation irrégulière à la société civile.

La participation civile est un thème majeur dans les discussions sur le rôle des bibliothèques dans les sociétés démocratiques – peut-être en réponse au désengagement et à l'apathie civique de plus en plus importants. Le défi des technologies pervasives peut aussi expliquer cet intérêt puisque, selon Janes et Ptacek (2013), les bibliothèques cherchent un moyen d'étendre leur influence. Impliquer les gens peut prendre la forme d'une participation de la communauté dans le travail des bibliothèques comme la construction de collections sur les savoirs indigènes (Greyling 2009), la mise en place de comités d'adolescents pour recueillir leurs conseils sur la bibliothèque dont ils ont envie (King 2005), ou l'organisation d'équipes de bénévoles baby-boomers (Ristau 2010). Cependant, certains réclament un rôle politique plus explicite encore. Ce pourrait être l'extension du programme de formation littératie vers l'inclusion d'une dimension civile et politique (par exemple Clubb 2006), ou ce pourrait être transformer les bibliothèques en centres de débat sur les questions locales et nationales afin de nourrir la démocratie "délibérative" (Kranich, Reid & Willingham 2004). Certains voient cela comme une extension de la mission des bibliothèques pour garder la liberté d'expression (Berry, 2009). Cela implique un changement de leur rôle de médiation passive. Madsen (2009: 11) cite un bibliothécaire danois qui voit sa bibliothèque comme un « agent provocateur ». En 2000, une année électorale aux États-Unis, l'American Library Association a produit une fiche de conseils pour les bibliothèques américaines qui comprenait un certain nombre d'exemples de « démocratie en action » dans les bibliothèques comme des espaces d'éducation des électeurs et des forums de candidats. À travers ces initiatives, on comprend que, en fournissant un espace de débat politique, ces bibliothèques ont l'occasion d'améliorer leur image et défendre leur importance.

Les bibliothèques publiques en Afrique du Sud post-apartheid

Ce dernier fil de commentaire est d'un intérêt particulier pour les bibliothécaires publics sud-africains qui ces dernières années ont été pris dans les eaux tumultueuses de notre jeune démocratie. Quelque 20 bibliothèques publiques ont été incendiées dans ce qu'on appelle des émeutes autour des services publics depuis 2009 (Van Onselen 2014). Peter Lor, un ancien directeur de la bibliothèque nationale d'Afrique du Sud, attribue ces incendies à « une profonde frustration proche du désespoir, un échec de la démocratie dans ses racines, et la tendance des gens ordinaires à encore associer les institutions municipales avec les organismes de contrôle gouvernemental comme ils l'étaient durant l'apartheid » (Van Onselen 2014).

Le rapport du gouvernement à l'occasion de l'anniversaire de la première élection démocratique documente les nombreuses avancées de ces 20 dernières années (Afrique du Sud. La présidence 2014). Cependant, il y a aussi une large reconnaissance de la "liberté non libre" (Février & Calland 2013). Les gens pourraient être libres de voter, mais ils sont encore pris au piège par leur pauvreté. L'écart de pauvreté est l'un des pires au monde, avec plus de 48% des Sud-Africains qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et 55% des enfants

d'Afrique du Sud vivant dans des ménages avec un revenu mensuel de moins de R800.00 (Université de Cape Town. Development Policy Research Unit, 2010). Il y a un mécontentement généralisé face à la lenteur du changement. Et ces menaces montrent combien préoccupant ce mécontentement pourrait représenter pour la démocratie. Dans son dernier modèle pour la transformation socio-économique, le Plan national de développement, le gouvernement poursuit la reconnaissance de son prédécesseur, le RDP, des menaces à la démocratie que posent les inégalités massives persistantes :

« Aucune démocratie politique ne peut survivre et prospérer si la majorité de notre peuple reste dans la pauvreté, sans terre, sans perspectives concrètes pour une vie meilleure » (Commission nationale de planification 2012: 24).

Les auteurs de la RDP pensaient clairement que la transformation ne viendrait pas seulement du gouvernement, mais de la participation des personnes à tous les niveaux :

« La démocratie est plus que l'élection de représentants au pouvoir une fois toutes les quelques années. Il s'agit de permettre à des personnes, en particulier les femmes, à participer à la prise de décision à tous les niveaux de leur vie - par le biais des forums populaires, d'instances de négociation, de comités sur le lieu de travail, de référendums et de réunions sur le développement local " (African National Congress 1994).

Cependant, un consensus souligne que nous sommes encore loin d'une démocratie participative arrivée à maturité - dans laquelle les citoyens au niveau de la base sont partenaires du gouvernement dans la prise de décision (OCDE, 2001). Le politologue Tapscott rejette quant à lui la responsabilité sur l'administration locale :

"Malgré les meilleures intentions des législateurs et des responsables politiques, il est cependant évident que la majorité des municipalités a jusqu'à présent échoué à rendre concrets les principes de Batho Pele [faire passer le peuple en premier] et de la démocratie participative. En effet, la frustration du public autour de ce qui est perçu comme des exercices de sens de la participation au travers des comités de quartiers, de réunions publiques... et ainsi de suite ne cesse de croître" (2009:84).

Les incendies de bibliothèques doivent être considérés dans ce contexte. Lor est critique sur la réponse superficielle des bibliothécaires d'Afrique du Sud autour de ces incendies, qui, selon lui, "après de brèves expressions de consternation, retournent au travail, comme d'habitude" (2013: 371). Il affirme que la profession a besoin de réfléchir davantage sur le contexte complexe dans lequel les bibliothèques d'Afrique du Sud se situent et d'examiner leur rôle dans les townships et les bidonvilles. Ses paroles sur la nécessité de la *pertinence* font écho à celles des divers groupes de réflexion autour de la transition vers la démocratie dans les années 1990.

Rétrospectivement, le début des années 1990 fut une période d'espoir pour la bibliothéconomie en Afrique du Sud. Comme dans tous les autres domaines de la société, la disparition imminente du gouvernement de l'apartheid a conduit à un débat animé sur le genre de bibliothèques que la profession souhaitait dans la nouvelle démocratie. Les articles professionnels ont appelé à une vision de transformation. Il était question d'un nouveau modèle africain et "radical", qui contribuerait à la RDP (National Education Policy Investigation 1992:55-56). Un élément clé a été l'acceptation d'un modèle "de développement", dans lequel l'information était considérée comme un « élément clé dans la

mise en œuvre et le maintien de la démocratie, de l'éducation et de l'autonomisation des personnes » (p. 55).

Toutefois, l'optimisme de ce début des années 1990 a été freiné par les restrictions des dépenses publiques qui ont suivi l'inclusion de l'Afrique du Sud dans l'économie de marché mondiale (Dick 2002: 30). Lor, Président du Comité exécutif de transition de la nouvelle association professionnelle LIASA, a affirmé dans une communication au Parlement en 1998 que les coupures de budget "handicapaient" les bibliothèques (1998). Les recherches de Leach (1998) ont depuis confirmé les affirmations de Lor, en soulignant des rationalisations généralisés et la réduction des effectifs.

Après des années de lobbying par les professionnels en science de l'information, la loi sur le Conseil national des bibliothèques et les services d'information en 2001 a marqué le début de temps meilleurs pour les bibliothèques en Afrique du Sud. Bien que gêné par le manque de ressources, cette loi s'est avérée jouer un rôle important pour la conduite et la défense des intérêts des bibliothèques. En 2005, ce Conseil fait un rapport au Parlement sur les défis de débordement et de sous-financement auxquels sont confrontés les établissements. Il présente alors une nouvelle vision pour le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques suggérant une réorientation en fonction d'un programme de développement et une mobilisation des décideurs politiques et des administrateurs mettant la priorité au financement. Et, en effet, en 2005 le gouvernement a annoncé une subvention conditionnelle aux bibliothèques communautaires de 1 milliard de rands administrés par le ministère des Arts et de la Culture (dont les bibliothèques publiques sud-africaines dépendent). Une autre subvention d' 1.8 milliards de rands a suivi en 2012. Ces subventions fixaient certains objectifs tels que "l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre le gouvernement national, provincial et local sur les services de bibliothèque", "la délivrance de services équitables et améliorés à toutes les communautés rurales et urbaines" et "l'amélioration des infrastructures et des services qui répondent aux besoins spécifiques des communautés qu'ils desservent" (Afrique du Sud. Département des Arts et de la Culture 2012). En 2012, la subvention conditionnelle avait financé 34 nouvelles bibliothèques, rénové 229 autres établissements, et permis la délivrance de 1575 contrats d'embauche. Il a également fourni des fonds permettant au Conseil national de réaliser la Charte de transformation en LIS, qui est l'objet de la suite de cet article.

La Charte LIS de transformation: les dynamiques politiques et professionnels

Ces dernières années ont vu l'émergence d'un certain nombre de chartes dans différents secteurs, à la suite de la Charte de la Liberté de 1955, la déclaration de croyances fondamentales au cœur de notre démocratie, et d'une volonté de réparation des injustices. Toutes n'ont pas été bien reçues, comme la lecture de fils de discussion en ligne le révèle bientôt.

L'équipe technique chargée de rédiger la Charte était composé de praticiens et d'universitaires en Bibliothéconomie, ainsi que d'universitaires et de consultants appartenant à d'autres disciplines mais ayant de l'expérience dans la rédaction de chartes dans d'autres secteurs. Il a donc fallu trouver un terrain d'entente pour une équipe pluridisciplinaire habituée à des traditions différentes. La composition de l'équipe pouvait potentiellement générer tensions et conflits parce que les bibliothécaires de l'équipe étaient particulièrement conscients d'être personnellement responsables devant la communauté professionnelle, tandis que les autres membres pouvaient établir une distance de sécurité entre eux et le secteur des sciences de l'information et des bibliothèques par leur qualité d'experts techniques et universitaires non

liés par des liens de loyauté et d'identité professionnelle. Au final, elle a aboutit à des consensus partagés difficilement trouvés par moments, comme on le verra ci-dessous.

Nous avons besoin aussi de gérer les attentes de la communauté professionnelle et de corriger d'éventuelles idées fausses sur ce qu'une Charte peut faire : à savoir que la Charte de transformation n'est ni une règle obligatoire ni une loi, mais qu'elle a la capacité de fournir des conseils sur l'établissement d'objectifs politiques, susceptibles d'aboutir à une législation. Nous avons également dû être conscient du fait que la Charte devrait atteindre (et idéalement convaincre) des audiences nombreuses en plus de celle professionnelle : les ministères, le Conseil des ministres, le Trésor, la société civile et le secteur du livre.

Comme pour nombre de chartes d'autres secteurs, la rédaction de celle-ci fut plus lente que prévu. Elle a compris deux phases, avec une interruption de trois ans entre les deux. Dans la première phase, diverses versions de la Charte (de la version de projet 1 à la version 6) ont été présentées lors de réunions pour critiques et commentaires. En 2009, la version de projet 6 a été acceptée lors d'un sommet national par la communauté professionnelle en tant que projet final, qui a ensuite été présenté par le Conseil national aux ministres chargés des bibliothèques. Les ministres ont reçu et validé le projet avant qu'il ne soit transmis au Parlement pour examen par les commissions idoines, une étape nécessaire avant d'être soumis au Conseil des ministres pour approbation. Une fois le projet remis, l'équipe technique n'avait aucun moyen pour accélérer le processus de validation, qui s'appuyait sur les interventions politiques pour inscrire la Charte à l'ordre du jour de l'agenda gouvernemental, une tâche difficile au cours de 2009, année d'élections. Le nouveau Conseil des ministres a inévitablement apporté de nouveaux ministres, dont on pouvait légitimement supposer n'avoir aucune connaissance préalable sur cette Charte.

Toutefois, ce qui semblait être un hiatus de 2010 à 2013, au cours duquel la Charte a disparu de notre vue, fut en réalité une période d'une importance énorme, comme on le verra ci-dessous. Elle a apporté des changements dans l'environnement politique nécessitant une remise en question radicale par l'équipe de la Charte de nouveau assemblée en 2013. Cette deuxième phase de travail devait aboutir à un document différent, mais renforcé, celui qu'on appellera Projet final 7.

Phase One: 2008-2009

Le but de la Charte lancée en 2008 était de : "définir les défis auxquels fait face le secteur et de fournir un cadre pour effectuer les changements nécessaires pour le secteur afin de contribuer à l'élimination de l'analphabétisme, l'éradication des inégalités, la promotion de la cohésion sociale, et la construction d'une nation éclairée" (p. v). À l'instar d'autres chartes, elle devait être guidée par l'esprit et les valeurs de la Constitution et la Déclaration des droits et adhérer au principe national de viser un pacte social par une large participation de tous les intervenants afin d'améliorer l'acceptation et l'approbation des orientations stratégiques. Par conséquent, des ateliers de consultation ont eu lieu dans toutes les provinces afin d'impliquer le secteur professionnel et les citoyens, et de se placer à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs suggestions.

Les questions ont été présentées par l'équipe technique, qui a ainsi pu contrôler l'ordre du jour en menant les discussions autour des besoins à développer. Cela accordait une large place aux mesures censées "assurer une répartition équitable des opportunités et de la richesse" (Johnson, 1995). L'objectif de l'équipe était de trouver et d'articuler une vision commune d'une profession renouée apte à mobiliser les bibliothécaires à participer à des activités

permettant de faire avancer le programme de développement national et de corriger les inégalités du passé. L'une des tâches des consultations de la Charte était de susciter un débat autour de ces impératifs et de trouver des exemples de bonnes pratiques de bibliothèques les promouvant de manière explicite. Cependant, il faut dire que les discussions dans les forums provinciaux avaient tendance à se concentrer sur les questions brûlantes de la profession comme le faible statut professionnel, la faible visibilité de la profession et les conditions inégales d'accès à l'emploi.

Le chapitre le plus long, séparé des discussions sur les autres sous-secteurs, dans la version finale de cette première phase a été consacré à un autre sujet brûlant - la rareté des bibliothèques scolaires, qui dans bien des domaines impactait sur d'autres sous-secteurs professionnels. Ainsi, les bibliothèques publiques déclaraient être envahies d'élèves à la recherche de ressources pour faire face aux exigences des nouveaux programmes scolaires. En l'absence d'autres explications, il semble probable que la mise en évidence d'une négligence de la documentation à l'école par le Ministère de l'éducation a été la pierre d'achoppement dans la voie de l'approbation finale par le gouvernement de la Charte et pourrait expliquer sa disparition entre 2010 et 2013.

Phase deux: 2013-2014: l'adoption du paradigme de l'écosystème

Cette possibilité a été évoquée au début de 2013, lorsque les deux nouveaux ministres (Arts et Culture et Éducation) ont demandé à rencontrer le président de la Charte et une partie de l'équipe technique. La question des bibliothèques scolaires avait en effet été à l'origine de cette réunion. Il était évident que l'action civique très visible de l'ONG Equal Education, dans sa campagne pour les bibliothèques scolaires à partir de 2009, comprenant une série de marches par des milliers d'écoliers et des actions judiciaires très médiatisées sur de prétendues "promesses non tenues" en 2012, avait mis la pression sur le gouvernement pour remédier à la situation dramatique des bibliothèques scolaires. En 2010 et en 2011, l'ONG a publié des brochures intitulées "*Nous ne pouvons pas permettre de ne pas : nous payer la fourniture de bibliothèques scolaires fonctionnelles dans les écoles publiques en Afrique du Sud*" et avait cité des idées et des éléments de la version de Projet 6 de la Charte.

En réponse aux pressions de la société civile, le Ministère de l'éducation a entrepris des mesures correctives telles que la publication de lignes directrices pour les bibliothèques scolaires en 2012 (Afrique du Sud. Ministère de l'Éducation de base 2012) et celle d'un plan décennal pour les bibliothèques scolaires en 2013 (qui, ont-ils reconnu, dépendait encore de l'approbation du Trésor). Mais lors de la réunion avec l'équipe technique les deux ministres ont proposé une solution provisoire à la demande de création d'une bibliothèque scolaire dans chaque école. Ils ont fait valoir que, à la lumière de l'inaccessibilité de cet objectif dans le court ou moyen terme, la solution devait être recherchée en termes d'un nouveau paradigme qui transcenderaient les différents types d'établissements pour adopter une vision de responsabilité partagée pour la prestation de services aux jeunes. Ils ont souligné l'intérêt d'utilisations conjointes entre bibliothèques scolaire et communautaire, par exemple, par le choix d'un emplacement stratégique pour de nouvelles bibliothèques publiques à proximité des écoles afin de faciliter la délivrance de services spécifiques pour les élèves.

Le processus de rédaction de la Charte a donc été réactivé avec la convocation de l'équipe technique, et une série de réunions avec le Conseil national et DAC afin de se mettre d'accord sur les nouveaux termes de référence devant aboutir à un 7e projet, en tenant compte des vues des deux ministres, et en intégrant les développements au sein du ministère de l'Éducation. Un autre développement positif qui découle directement du 6ème projet a été la rédaction et la

publication du projet de loi sur les services des bibliothèque publique et d'information par le ministère des Arts et de la Culture en 2010. Une fois adopté, cette loi permettra de jeter les bases pour l'élaboration et la promulgation de normes et de standards nationaux que la profession réclame depuis de nombreuses années.

La révision a commencé mi-2013, avec un accord de l'équipe que ce nouveau paradigme pourrait trouver son expression dans la métaphore du réseau des bibliothèques en Afrique du Sud comme un *écosystème*. Plus tôt, nous avons mentionné les difficultés parfois à trouver des significations communes entre les membres de l'équipe technique. L'adoption du cadre de l'écosystème a provoqué beaucoup de débats au sein de l'équipe. Ainsi, alors que nous, professionnels, envisageons l'écosystème comme une reconnaissance de la diversité tout en encourageant la réciprocité, l'interdépendance et la collaboration, les autres membres de l'équipe l'interprétaient comme la création d'un système intégré unique avec partage forcé et mise à plat de toutes les barrières entre les différents sous-secteurs professionnels. Leur argument était que «ces institutions ont vu le jour à partir d'une fonction globale unique" (p v.) ; cependant, ils ont fini par revenir sur cette position radicale et il a été convenu que l'écosystème en tant que dispositif d'encadrement serait un outil analytique solide avec une capacité certaine d'aide à l'innovation et la transformation véritable. Nous avons puisé dans la littérature scientifique autour des dynamiques organisationnelles pour ancrer notre approche (Mars, Bronstein et Lusch 2012), nous référant également à l'œuvre d'un auteur dans le domaine des interfaces homme/ordinateur qui avait pris une avance tôt dans l'exploration de la notion d'information de l'écologie (Nardi et O'Day, 1999). Dans le 7ème projet final, nous pensons donc que :

«Ce terme [écosystème] saisit la diversité et de la complexité, et l'idée de l'interaction entre un système (ou un organisme en termes écologiques) et son environnement. Un écosystème est celui dans lequel les sous-systèmes sont liés entre eux et interdépendants, où il y a co-évolution continue, où le changement est systémique et où la complémentarité encourage la création de niches pour remplir des rôles différents »(2014: 13).

Les deux phases: continuités et discontinuités

L'importance attribuée dans la version de projet 7 à une perspective humaniste est absente de la version 6. Arguant de sa réalisation progressive comme un objectif louable, la Charte fait remarquer que sa création est "une tentative de rééquilibrer les relations de pouvoir et de produire à long terme, des structures fiables qui supprimeront le besoin de dépendance à l'avenir" (p. ix). Le changement de paradigme vers l'écosystème a renforcé les thèmes de collaboration et de partenariats : entre les différents secteurs, entre les différents types de bibliothèques, avec la société civile, avec le gouvernement et avec les partenaires sociaux du gouvernement. Sous-tendant le Plan de mise en œuvre, le chapitre de conclusion de la Charte, se veut un cadre pour établir des indicateurs et des jalons de progrès pour les 39 recommandations formulées, regroupées dans les catégories suivantes : la politique, la législation et la réglementation, la gouvernance, les ressources humaines et financières, les infrastructures, la recherche de financement. Deux nouvelles recommandations importantes se dégagent de l'évolution politique récente. La première porte sur le plan par le ministère des Arts et de la Culture de fusionner les missions du Conseil national des bibliothèques avec celles d'autres conseils, appauvrissant ainsi son statut ; et la seconde porte sur l'échec de certains gouvernements provinciaux à renouveler le financement des subventions conditionnelles, en violation des garanties apportées.

Ainsi, la Charte recommande de renforcer le Conseil national des bibliothèques en changeant son statut en celui d'un organe exécutif doté d'un budget et d'un secrétariat doté de ressources suffisantes (p. 91). Elle propose également que le ministère des Arts et de la Culture ait le pouvoir d'intervenir pour s'assurer que les provinces soient obligées de sanctuariser les fonds provenant du Trésor (p. 90).

Le rôle de la rhétorique a également été consciemment souligné dans la version de projet 7 dans un effort perpétuel pour trouver ou proposer une résonance avec la pensée du gouvernement actuel. Nous avons puisé dans la dernière expression du manifeste du gouvernement pour le développement du NPD qui indique que "pour permettre à une population mobilisée, active et responsable de s'épanouir, la connaissance et le soutien à un ensemble commun de valeurs devraient constituer le pilier du développement du pays" (p . 81). Ainsi nous soulignons la valeur des bibliothèques et centres d'information, plaidant pour leur capacité à être des partenaires efficaces dans la poursuite des objectifs du gouvernement depuis les capacités de recherche d'information à la production de connaissance et d'innovation.

Conclusion: les aspirations et la mise en œuvre

Cette Charte est souvent considérée comme un document *ambitieux*, soulignant ainsi l'importance de l'organisme du secteur des bibliothèques et rappelant que législation et financement ne sont pas des conséquences automatiques de son approbation. Le projet de loi sur les services des bibliothèques et centres d'information est déjà un résultat positif de la Charte ; et le rapport ultérieur de Trésor, qui établit un plan de déploiement large sur cinq ans, est une indication rassurante d'un avenir sûr pour les bibliothèques publiques (Afrique du Sud. Département des Arts et de la Culture 2013). La preuve d'un changement de mentalité se trouve aussi dans les dernières lignes directrices pour la collaboration entre les deux ministères clés afin d'améliorer les services aux écoliers (Afrique du Sud. Ministère de l'Éducation de base et le ministère des Arts et Culture 2013). Le ministère des Arts et de la Culture a mis de côté des fonds dans l'exercice en cours pour piloter un certain nombre de projets d'utilisation conjointe de bibliothèques scolaires/communautaires, une option présentée à la fois dans les versions de projet 6 et 7.

Dans son analyse des réponses des bibliothécaires Sud-Africains à la récente vague d'incendies de la bibliothèque qui a été citée plus tôt, Peter Lor (2013) met en garde la profession qu'elle devra faire face aux facteurs sociaux et politiques sous-tendant les incidents, si elle espère avoir une quelconque pertinence pour la grande majorité des Sud-Africains. Nous sommes d'avis que la Charte énonce une vision pour la bibliothéconomie qui répond à la fois à l'idéalisme du début des années 1990 et, suite à l'apprentissage des dures leçons des années écoulées, énonce un chemin accessible pour nos bibliothèques à travers tous leurs sous-secteurs pour remplir leur mission dans la création d'une "vie meilleure pour tous» dans notre démocratie.

References

- African National Congress. 1994. *The Reconstruction and Development Programme: a policy framework*. Johannesburg: Umanyano Publications.
- American Library Association. 2001. Democracy statement. <http://www.ala.org/aboutala/governance/officers/past/kranich/demo/statement>. [26/04/2014]
- Berry, J. 1999. We “protect” free expression. Editorial. *Library Journal*, 124 (16): 6.
- Brown, N. 2004. The shift from apartheid to democracy: issues and impacts on public libraries in Cape Town, south africa. *Libri*, 54: 169-178.
- Clubb, B. 2006. Civic literacy and community building. *Fliciter*, 1: 4.
- Dick, A. 2002. Five reasons why South African librarianship remains untransformed. *Innovation*, 25: 27-36.
- Dick, A. 2007. The development of South African libraries in the 19th and 20th centuries: cultural and political influences. In Bothma, T, Underwood, P & Ngulube, P. Eds. *Libraries for the future : progress and development of South African libraries*. Pretoria: Library & Information Association of South Africa: 13-25.
- February, J & Calland, R. 2013. Fear of offending betrays hard-won rights. *Sunday Independent*, August 11 2013. <http://www.iol.co.za/sundayindependent/fear-of-offending-betrays-hard-won-rights-1.1560337#.U1qJg1ekfVo> [25/04/2014]
- Greyling, B. 2008. A Model for community participation in African libraries to preserve indigenous knowledge. *Information Studies*, 14(2): 71-84.
- Hensley, T R. 2001. *The Boundaries of freedom and order in American democracy*. Kent, Oh.: Kent State University Press: 186.
- Janes, J. & Ptacek, B. 2013. The library as catalyst for civic engagement. *LibraryJournal*, 138 (14): 30.
- Johnson, C. 1982. *MITI and the Japanese miracle: The growth of industrial policy, 1925-1975*. Stanford: Stanford University Press.
- Kamga, S A D. & heleba, S. 2013. Can economic growth translate into access to rights? Challenges faced by institutions in south africa in ensuring that growth leads to better living standards. *SUR: International Journal on Human Rights*, 17.
- Khosa, M. 2002. Towards effective delivery: synthesis report on the project entitled ‘Closing the gap between policy and implementation in South Africa. Research report no. 98, Social policy series. Johannesburg: Centre for Policy Studies.
- King, K A R. 2005. All I really need to know about teen advisory boards I learned from ... *Voice Youth Advocates* , 28(5) 378-379.
- Knight Commission on the Information Needs of Communities in a Democracy. 2009. *Informing communities: sustaining democracy in the digital age*. Queenstown Md: Aspen Institute.
- Kraak, A. 2003. HRD and joined-up policy. In: *Human Resources Development Review 2003: Education, employment and skills in South Africa*, p. 3-26. Pretoria: HSRC. Available: <http://www.hsrcpress.ac.za/> [28/04/2014]

- Kranich, N, Reid, M & Willingham, T. 2004. Civic engagement in academic libraries. *College & Research Libraries News*, 65 (7): 380-383, 388.
- Leach, A. 1998. An overview of the public library sector in South Africa post 1994. *Innovation*, 16, 3-19.
- The Library and Information Services (LIS) Transformation Charter*. 7th ed. 2014. Commissioned by the Department of Arts & Culture and the National Council for Library & Information Services.
- Lor, P J. 1998. Memorandum on the state of libraries in South Africa, March 1998. *LIASA Newsletter*, 2(1): 7-12.
- Lor, P J. 2013. Burning libraries for the people: questions and challenges for the library profession in South Africa. *Libri*, 63(4): 359- 372.
- Madsen, M C. 2009. The Library as democratic hothouse. *Scandinavian Public Library Quarterly*, 1: 10-11.
- Mandela, N. 1994. Opening address by President Nelson Mandela in the President's Budget Debate after 100 days in office. Cape Town, 18 August 1994. http://www.mandela.gov.za/mandela_speeches/1994/940818_budgetopen.htm. [26/04/2014]
- Mars, M. Bronstein, J. and Lusch, R. 2012. The value of metaphor: organizations and ecosystems. *Organizational Dynamics*, 41: 271-280. Republished: <http://firstmonday.org/htbin/cgiwrap/bin/ojs/index.php/fm/article/view/672/562> [27/09/2012]
- Nardi, B. and O'Day, V. 1999. *Information ecologies: using technology with heart*. <http://firstmonday.org/htbin/cgiwrap/bin/ojs/index.php/fm/article/view/672/562> [27/09/2012]
- Miguel E. 2004. Tribe or nation? Nation building and public goods in Kenya vs Tanzania. *World politics*, 56 (3): 328-362. doi:10.1017/S0043887100004330.
- National Council for Library and Information Services (NCLIS). 2005. *Concise briefing document on activities of the NCLIS for 2004/2005 for presentation to MINMEC, the Portfolio Committee on Arts and Culture, and the Select Committee on Education and Recreation*. Pretoria: NCLIS Secretariat, Department of Arts & Culture.
- National Education Policy Investigation. Library and Information Services Research Group. 1992. *Library and information services: report of the NEPI Library and Information Services Research Group: a project of the National Education Co-ordinating Committee*. Cape Town: Oxford University Press / NECC.
- National Planning Commission. 2012. National Development Plan: Vision 2030. Pretoria: National Planning Commission. <http://www.npconline.co.za/medialib/downloads/home/NPC%20National%20Development%20Plan%20Vision%202030%20-lo-res.pdf> [08/07/2013].
- OECD. Organisation for Economic Co-operation and Development. 2001. Citizens as partners. *Focus: Public Management Newsletter*, 21. <http://www.oecd.org/gov/public-innovation/2536857.pdf>
- Ristau, E. 2010. Get involved: Promoting civic engagement through California public libraries. *California State Library Bulletin*, no 97: 12-14.
- Roux, N. 2002. Public policy-making and policy analysis in South Africa amidst transformation, change and globalisation: Views on participants and role players in the policy analytic procedure. *Journal of Public Administration*, 37 (4): 418-435
- Tapscott, C. 2007. The Challenges of building participatory local government. In Thompson, L. Ed. *Participatory governance? Citizens and the state in South Africa*. Cape Town:

- African Centre for Citizenship and Democracy, University of the Western Cape: 81-95.
- South Africa. Department of Arts & Culture. [2012]. Community Libraries Conditional Grant. [Pamphlet]. Pretoria: National Library of South Africa.
- South Africa. Department of Arts & Culture. 2013. *Project report: costing the South African Public Library and Information Services Bill*. Pretoria: The Department and Cornerstone Economic Research.
- South Africa. Department of Basic Education. 2012. *National guidelines for school library and information services*. Pretoria: Department of Basic Education.
- South Africa. Department of Basic Education and Department of Arts and Culture. 2013. Strategic guidelines for collaboration between community libraries and schools. Unpublished working paper.
- South Africa. The Presidency. 2014. *Twenty year review. South Africa 1994-2014*. Pretoria: The Presidency.
- University of Cape Town. Development Policy Research Unit. 2010. *Income and non-income inequality in post-apartheid South Africa: what are the drivers and possible policy interventions?* Cape Town: University of Cape Town.
- Van Onselen, G. 2014. At least 20 libraries up in flames. *SundayTimes*, 8 March 2014.